



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-MONTJOIE**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire tenue le lundi 2 juin 2025 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie à 16 h 00.

PRÉSENCES :

Madame Christine Rodrigue-Lecours	Parent
Madame Martine Landry	Parent
Madame Jeanne Poirier	Enseignante
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice
Monsieur Nicolas Turcotte	Parent
Madame Bénédicte Décary	Parent
Madame Julie Caron	Parent
Madame Karine Viau	Enseignante
Madame Émilie Laborde	Parent – substitut

ABSENCES :

Monsieur Jean-François Desrosby	Parent – substitut
Monsieur François Papineau	Parent - substitut
Madame Anick Larouche	Parent – substitut du substitut
Madame Eve-Lyne Bélisle	Parent – substitut du substitut
Madame Louise Lecours	Représentante de la communauté

1. MOT DE BIENVENUE

Andrée-Anne Salois souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CÉ-24/25 - 001 La directrice Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ-24/25 - 002 Andrée-Anne Salois indique que le point relatif au service de garde sera retiré de l'ordre du jour. Par la suite, Nicolas Turcotte propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance, tel que modifié. Il est appuyé par Christine Rodrigue-Lecours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2025

CÉ-24/25 - 003 Nicolas Turcotte propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Il est appuyé par Christine Rodrigue-Lecours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le document relatif aux normes et modalités sera préparé en début d'année ; Nicolas suggère de le déposer rapidement afin de le présenter aux parents. Il souligne également l'importance d'inscrire les horaires de stationnement du personnel, notamment pour éviter que les parents ne se stationnent dans cette zone. Andrée-Anne indique qu'à partir de la prochaine année scolaire, il y aura un seul point de rassemblement pour la prise en charge des élèves. Bénédicte propose de clôturer la cour ; toutefois, cette initiative présente une difficulté, car si la clôture ne concerne que notre terrain, la section du carré de sable, située hors de nos limites, pourrait en être exclue. Andrée-Anne souhaite renforcer le contrôle de la sécurité des élèves, surtout à la suite des événements récents. Emilie Laborde sollicite la réparation de la petite porte où se trouve maintenant la poubelle. Nicolas rapportera la porte endommagée et Andrée-Anne va faire une requête auprès du CSS pour régler la problématique.

Les membres ont sollicité s'il serait envisageable de repositionner le conteneur situé à l'avant de l'école. Andrée-Anne indique que l'unique emplacement disponible se trouve sur la cour d'école, mais cela entraînerait la perte de l'asphalte destiné aux élèves. Nicolas rappelle qu'il y a un an, la municipalité a adopté un règlement concernant la localisation des conteneurs et que celui actuellement en place ne

respecte pas ces dispositions. Andrée-Anne précise ne pas avoir reçu de message officiel de la part de la municipalité à ce sujet.

6. SORTIES SCOLAIRES (O-VOLT ET VÉLO)

CÉ-24/25 – 004

Andrée-Anne indique que la sortie scolaire à O-Volt ainsi que les activités à vélo, précédemment autorisées par courriel le mois dernier, ont été effectivement réalisées conformément aux autorisations accordées.

7. AG DÉBUT D'ANNÉE ; 28 AOÛT 2025 18 H

Andrée-Anne Salois confirme que l'assemblée générale est prévue pour le 28 août 2025 à 18 h, dans les locaux de l'école Notre-Dame-de-Montjoie. Il est précisé que tous les parents sont conviés à y assister. La disponibilité des places au CÉ seront également mentionnée.

8. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

9. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

 **SORTIE MATERNELLE/1^{ER} CYCLE :** Celle-ci s'est déroulée ce matin, à moins de deux kilomètres de l'école, et n'a donc pas nécessité d'approbation préalable. Karine indique que les élèves ont dégusté du melon d'eau chez Carole et ont profité d'un grand terrain agréable pour courir. Il est également mentionné que, possiblement demain, les élèves se rendront à la chocolaterie. Les frais encourus seront imputés au budget « Je rencontre Racine ».

SUIVI FOND 5 : Andrée-Anne présente aux membres le tableau de suivi du Fonds 5, précisant que celui-ci est à jour pour le moment, mais qu'il est susceptible de subir des modifications en raison de transactions à venir. Elle indique que le fonds 1 sera d'abord épuisé, puis l'utilisation du fonds 5 sera privilégiée, avec des ajustements prévus en fin d'année pour transférer des fonds depuis le fonds 5 vers d'autres comptes si nécessaire. Nicolas interroge sur le montant de 4 500 \$ inscrit dans le fonds de la municipalité, auquel Andrée-Anne répond qu'elle souhaite le conserver pour l'année suivante, étant donné que cette année, les revenus du service de garde ont permis de générer un surplus, cependant le montant non dépensé sera retourné au CSS. Elle précise que, en cas de déficit, le fond de la municipalité pourrait être utilisé pour couvrir des dépenses. Elle explique également que, selon le nombre d'élèves, un certain montant est alloué. Cette année, le nombre d'élèves étant optimal, la subvention maximale a été obtenue, alors qu'elle approche la

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

limite pour l'année prochaine. Enfin, Nicolas propose de renommer ce fonds en « réserve du service de garde » pour une meilleure clarté.

Fond	Somme restante	Dépense à prévoir / commentaire
Citrouilles ; 27000	290,00 \$	
Contribution volontaire ; 27090	105,00 \$	
Je rencontre Racine ; 27100	630,00 \$	
Produits locaux 2024 et 2025 ; 27204	4 666,00 \$	-1001,01 \$ cinéma 2024 -Sortie fin d'année 2025 -Sortie 6 ^e année 43\$x26 élèves = 1 118 \$
Canettes et surplus 2024 ; 27270	2 203,00 \$	-500\$ à venir pour matériel cour de récré –Le CÉ souhaite utiliser ce code budgétaire pour les achats.
Parc école ; 27272	1 633,00 \$	
Santé globale ; 27290	700,00 \$	
Santé globale – don ; 27170	95,00 \$	
Municipalité don ; 27402	4 500,00 \$	
Don réussite éducative ; 27405	2 000,00 \$	
Fille d'Isabelle ; 27407	95,00 \$	
Total	18 009,00 \$	
Reliquat – discrétion de la direction	1 746,00 \$	

 **PROCURES SCOLAIRES :** Andrée-Anne sollicite si les membres ont eu l'occasion de vérifier les documents correspondants. Elle précise que les frais de photocopie ne sont pas inclus dans le document actuel et seront transmis par courriel dans les prochains jours. En cas de déficit, des ajustements seront nécessaires pour l'année suivante. Si des fonds restent disponibles, il a été convenu de ne pas augmenter les montants alloués. Étant donné l'absence de nouveaux enseignants, l'impact financier sera limité. Sur proposition de Nicolas, appuyée par Christine, il a été convenu que la gestion des frais de photocopie sera suivie séparément, mais que les procures sont autorisées.

SERVICE DE GARDE : Nicolas s'interroge sur l'éventuel impact des hors-bassins sur le service de garde. Andrée-Anne répond qu'actuellement, aucun élève ne souhaite partir, et que l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle pourrait entraîner l'ouverture d'un nouveau groupe. L'objectif est d'avoir un troisième élève de 4 ans afin de bénéficier de la subvention, puisque deux élèves de 4 ans ne permettent pas d'obtenir de subventions pour la maternelle 4 ans. Bénédicte explique que la raison pour laquelle elle a inscrit son fils en maternelle 4 ans est liée à une annonce vue dans le Racinoscope, et qu'elle aimerait promouvoir cette information via Facebook,

ce que Jennifer s'engage à faire en l'ajoutant à la page. Christine soulève la possibilité que l'ouverture du nouveau CPE puisse poser certains défis. Andrée-Anne précise que tous les autres groupes, à l'exception de la maternelle, comptent entre 18 et 20 élèves. Émilie Laborde s'interroge sur le sort de l'enseignante de la maternelle 4 ans. Jeanne Poirier précise qu'elle était sous contrat, mais que la titulaire a récemment été affectée à un nouveau poste. Pour le moment, nous aurons une classe de maternelle 4-5 ans, une 1^{re}-2^e année, une 2^e-3^e année, une 4^e-5^e année et une 5^e-6^e année pour la prochaine année scolaire.

✚ **ARGENT CÉ :** Andrée-Anne sollicite l'avis des membres du CÉ concernant l'utilisation l'argent dédié au CÉ. Bénédicte évoque l'organisation du repas du 18 juin, et Andrée-Anne informe avoir consulté Julie de l'OPP, qui assumera la responsabilité de la préparation du repas. Il s'agira d'un buffet froid, avec la contribution des tables et équipements nécessaires. Bénédicte suggère l'éventualité d'intégrer des jeux gonflables, mais Jeanne précise qu'ils seront installés le lendemain. Bénédicte s'interroge sur la gestion en cas de pluie, et Andrée-Anne explique que le choix des buffets froids a été motivé par cette contrainte. Actuellement, l'événement est prévu à l'extérieur cependant, il sera possible de s'ajuster au besoin. Enfin, Andrée-Anne demande l'autorisation d'utiliser les fonds du CÉ pour couvrir ces dépenses, à laquelle les membres du CÉ répondent favorablement. La proposition est adoptée à l'unanimité.

✚ **SIGNATURES PV ET RAPPORT DU PRÉSIDENT :** Nicolas procédera à la signature des procès-verbaux, à l'exception de celui concernant la période de novembre-décembre, pour lequel Christine sera désignée à signer en l'absence de Nicolas. Une fois l'ensemble des procès-verbaux finalisés, nous prendrons contact avec les parties concernées pour les signatures. Par ailleurs, Nicolas sera également tenu de rédiger et de signer le rapport du président.

10. INFORMATIONS DES REPRÉSENTANTS

Bénédicte a soulevé des questions concernant les rénovations, auxquelles Andrée-Anne a répondu que le projet n'a pas été abandonné, précisant que notre école est actuellement la seule à ne pas avoir été affectée par cette situation. Andrée-Anne a exprimé le souhait d'obtenir des nouvelles avant son départ en vacances. Un plan est en cours d'élaboration pour reloger nos 100 élèves, cette option restant à évaluer. Nicolas a proposé la fermeture du centre communautaire en vue de relocaliser les élèves, ce que Andrée-Anne a remis en question, expliquant que nous n'avons pas encore obtenu d'autorisation officielle, mais que, selon lui, cette solution serait la plus logique et bénéfique pour la communauté, laquelle en tirerait avantage. Andrée-Anne a également mentionné la possibilité que le CSS pourrait contribuer financièrement à

ces frais, une option à analyser. Enfin, la solution idéale serait de maintenir nos activités à Racine.

11.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ-24/25 – 005

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Jeanne Poirier propose que la séance soit levée à 16 h 48. Il est appuyé par Karine Viau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nicolas Turcotte, président

Andrée-Anne Salois, directrice